

Envoyé en préfecture le 01/10/2021

Reçu en préfecture le 01/10/2021

Affiché le 01/10/2021

ID : 073-217303064-20210930-21_09_104-DE

Besoin
levé

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

Valloire
GALIBIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE
SÉANCE DU JEUDI 30 SEPTEMBRE 2021

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 11

Représentés : 4

Absents : 0

Date de convocation : 23 septembre 2021

Date d'affichage : 23 septembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le trente septembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents : ROUGEAUX Jean-Pierre - RETORNAZ Dominique - RIVAS Natacha - FALCOZ Corine - MAGNIN Carine - GRANGE Guy - RAMBAUD Marie-Pierre - MARTIN Jean-Marie - CLAPPIER Pascal - POIROT Marie - GRANGE Christian

Étaient représentés : RETORNAZ André (donne procuration à ROUGEAUX Jean-Pierre) - BAILLY Béatrice (donne procuration à POIROT Marie) - FEUTRIER Stéphanie (donne procuration à RAMBAUD Marie-Pierre) - RETORNAZ Lénaïck (donne procuration FALCOZ Corine)

Madame Corine FALCOZ est désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 21-09-104

Objet : Budget eau-assainissement - Décision modificative budgétaire N°4

Rapporteur : Natacha Rivas, Adjointe au Maire.

Je vous présente la décision budgétaire modificative n°4 sur le budget eau et assainissement, qui consiste des ouvertures et ajustements de crédits sur les deux sections afin de prendre en compte de nouvelles dépenses et recettes.

Cette décision modificative se présente comme suit :

Envoyé en préfecture le 01/10/2021

Reçu en préfecture le 01/10/2021

Affiché le 01/10/2021

ID : 073-217303064-20210930-21_09_104-DE



| Désignation | Dépenses (1) | | Recettes (1) | |
|---|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| FONCTIONNEMENT | | | | |
| D-701249 : Reversement redevance pour pollution d'origine domestique | 0,00 € | 7 600,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| TOTAL D 014 : Atténuations de produits | 0,00 € | 7 600,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-558 : Charges diverses de la gestion courante | 0,00 € | 24 760,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante | 0,00 € | 24 760,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| R-7718 : Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 32 360,00 € |
| TOTAL R 77 : Produits exceptionnels | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 32 360,00 € |
| Total FONCTIONNEMENT | 0,00 € | 32 360,00 € | 0,00 € | 32 360,00 € |
| INVESTISSEMENT | | | | |
| R-13118-143 : SECURISATION DESSERTE EN EAU POTABLE SECTEUR COL TELEGRAPHE | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 77 000,00 € |
| TOTAL R 13 : Subventions d'investissement | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 77 000,00 € |
| R-1641 : Emprunts en euros | 0,00 € | 0,00 € | 380 652,77 € | 0,00 € |
| TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées | 0,00 € | 0,00 € | 380 652,77 € | 0,00 € |
| D-2315-141 : CONDUITE AEP RESERVOIR CHARMETTES | 457 652,77 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-2315-143 : SECURISATION DESSERTE EN EAU POTABLE SECTEUR COL TELEGRAPHE | 0,00 € | 154 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| TOTAL D 23 : Immobilisations en cours | 457 652,77 € | 154 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| Total INVESTISSEMENT | 457 652,77 € | 154 000,00 € | 380 652,77 € | 77 000,00 € |
| Total Général | | -271 292,77 € | | -271 292,77 € |

Cette décision modificative n°4 s'équilibre à :

- + 32 360,00 € en section de fonctionnement,
- - 303 652,77 € en section d'investissement,

Ce qui modifie l'équilibre du budget eau et assainissement 2021 comme suit :

- 971 047,23 € en section de fonctionnement,
- 720 976,77 € en section d'investissement.

La commission des finances, administration générale, développement durable et communication, réunie le 23 septembre 2021, a émis un avis favorable sur ce dossier.

Je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission des finances, administration générale, développement durable et communication du 23 septembre 2021,

Où l'exposé de Madame Rivas,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- d'approuver la décision budgétaire modificative n°4 sur le budget eau et assainissement, telle que présentée ci-dessus.

Ont signé au registre les membres présents
Copie conforme
Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX



Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture : 01/10/2021

Affichage : 01/10/2021

Valloire, le 01/10/2021

Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX.

